



SIBAM

Quartier Bédelin
Auberge Neuve
13124 PEYPIN
Tél : 04.42.04.65.43
www.sibam.fr
courrier@sibam.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT

Mode de prélèvement choisi : MENSUEL A ECHEANCE

En l'absence d'indication le choix mensuel sera choisi par défaut

Régie des eaux et de l'assainissement Du Bassin Minier et du Garlaban

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30

N° SIRET : 83438174100018 Code APE : 3600Z

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SIBAM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SIBAM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA

FR10ZZZ323616

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal Ville : _____

Pays : _____

REFERENCES: _____

DESIGNATION DU CREANCIER

SIBAM

Quartier Bedelin
Auberge Neuve

13124 PEYPIN
France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

TYPE DE MANDAT

Paiement : Récurrent

Signé à :

Le (jj/mm/aaaa) :

Signature

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

RAPPEL : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le SIBAM. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le SIBAM.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.